

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 6.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.1.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 6.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir 3.6), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 6.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 6.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (à partir du 6.2), M. Rémi STAHL (à partir du 6.2), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 6.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 6.1) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 6.2) Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.2) M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 6.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 6.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 6.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.1), M. Pascal ROUTHIER (à partir du 6.1) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 6.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 6.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Gérard VAN HELLE, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALUZET, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN (à partir du 6.2), C. DEVESA (jusqu'au 3.5), B. FALCINELLA, E. MAILLOT, T. MORTON (jusqu'au 3.1), R. REBRAB, G. VAN HELLE, C. WERTHE, M. ZEHAF, B. ASTRIC, M. LETHIER

Mandataires : F. PRESSE, C. LIME, J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, N. BODIN, M. SEBBAH (à partir du 6.2), A. POULIN (jusqu'au 3.5), S. WANLIN, P. DUCHEZEAU, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.1), AS. ANDRIANTAVY, C. MICHEL, S. PESEUX, A. GHEZALI, P. SIMONIN, J.M. BOUSSET

Délibération n°2017/003672

Rapport n°4.5 - Zéro pesticide - Plans de désherbage communaux - Bilan de la première démarche engagée et lancement d'une nouvelle opération

Zéro pesticide - Plans de désherbage communaux - Bilan de la première démarche engagée et lancement d'une nouvelle opération

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Biodiversité »	Montant prévu BP 2017 : 142 500 € Montant de l'opération : 40 000 €

Résumé :

En 2016, le Grand Besançon a accompagné 20 communes de son territoire dans la recherche de solutions alternatives à l'utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Fort d'une première démarche qui a donné toute satisfaction aux communes concernées, il est proposé de lancer une seconde opération auprès de 20 nouvelles communes et de solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

I. Bilan de la première opération menée avec la FREDON Franche-Comté

A/ Rappel de la démarche engagée

Par délibération du 18 février 2016, le Grand Besançon a souhaité accompagner 20 communes de son territoire, désireuses de s'engager dans l'élaboration d'un plan de désherbage communal. Pour ce faire, il a répondu à l'appel à projets régional « Zéro pesticide en Franche-Comté » et a bénéficié des compétences techniques de l'ASCOMADE et financières de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

18 communes ont intégré le dispositif proposé par le Grand Besançon ; deux d'entre elles, issues de fusion, équivalent à des territoires correspondant à 2 communes (Les Auxons et Vaire) :

Amagney	Montferrand-le-Château
Beure	Pelousey
Chalezeule	Pouilley-les-Vignes
Champvans-les-Moulins	Pugey
Châtillon-le-Duc	Roche-lez-Beaupré
Fontain	Tallenay
Grandfontaine	Torpes
Les Auxons	Vaire
Marchaux	Vaux-les-Prés

Pour cette opération, le Grand Besançon a retenu la FREDON Franche-Comté dans le cadre d'une consultation. La mission s'est déroulée d'août 2016 à février 2017. Elle a consisté en :

- la réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif des espaces publics (jardins publics, squares, cours d'école, espaces verts de loisirs et de détente, terrains de sports, arbres d'alignement, espaces verts en bordure de voirie, parkings, cimentières, trottoirs, espaces naturels aménagés, ...), et une cartographie des zones entretenues par la commune,
- l'identification et la hiérarchisation des zones à désherber en fonction de leur usage et du risque de transfert des produits polluants vers les eaux superficielles,
- la définition d'une stratégie d'intervention, pour adapter les méthodes de désherbage,
- la définition d'un plan d'actions annuel et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation des mesures prises,
- la définition d'une stratégie de communication pour accompagner les communes engagées et fédérer habitants, utilisateurs des espaces, services communaux et élus autour de la démarche entreprise.

Basée sur une méthodologie identique, le travail a toutefois été réalisé en lien étroit avec les communes, afin de répondre de la manière la plus fine possible aux attentes individuelles.

B/ Principaux constats et difficultés rencontrées par les communes

Les éléments qui suivent ont été, le plus souvent, observés. Toutefois, ils ne constituent pas une généralité :

- les points forts :
 - une attente forte, de la part des élus, des agents et des habitants, d'un haut niveau d'esthétisme sur le territoire de la commune,
 - une sensibilité forte des communes qui ont anticipé la réglementation, en réduisant l'usage de produits chimiques,
 - un désherbage inévitable de certaines zones, pour des raisons de sécurité, d'intégrité des ouvrages, de gestion d'une flore envahissante ou de l'usage de l'espace,
- des éléments à améliorer :
 - la présence de matériel parfois peu adapté aux besoins, utilisé par du personnel en demande de formations,
 - le recours à des solutions alternatives non homologuées et dangereuses (pour l'utilisateur et l'environnement) : eau salée, vinaigre, nettoyeurs pour zones minérales ...),
 - des locaux de stockage défectueux,
 - une sécurité à renforcer pour l'utilisateur (absence d'équipements conformes, pas de Certiphyto, surdosage ...), pour l'usager des lieux (non prise en compte des délais de rentrée des produits), pour l'environnement (gestion des eaux souillées, traçabilité, ...).

C/ Les actions proposées

Comme précédemment, les précisions ci-dessous ne concernent pas toutes les communes. Les solutions apportées par la FREDON sont basées sur le principe de la gestion différenciée, qu'il convient d'adapter en fonction des lieux, de leurs usages, des exigences d'entretien et des possibilités d'intervention (techniques et financières) :

- la réfection des jointures et zones dégradées sur les trottoirs, afin de limiter la pousse de la végétation spontanée,
- la végétalisation d'espaces perméables pour réduire les besoins en entretien (cimetières, abords des bâtiments, ...),
- l'acquisition de matériel de désherbage manuel et mécanique,
- et pour les nouveaux équipements à créer, la prise en compte du désherbage dans les aménagements, lors des phases de réflexion des projets.

D/ Décisions et perspectives

L'étude menée par le FREDON fait l'objet d'une restitution dans chacune des 18 communes concernées. Ces dernières doivent désormais s'engager, par délibération, sur le fonctionnement qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour supprimer l'usage des produits chimiques dans l'entretien de leurs espaces publics.

Cette démarche est obligatoire pour les communes qui souhaitent déposer un dossier auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et bénéficier d'aides financières pour l'acquisition de matériel alternatif.

II. Lancement d'une nouvelle opération

La précédente démarche a montré son intérêt pour les communes qui disposent désormais de tous les éléments d'aide à la décision.

Au cours de ce premier volet, des communes non retenues nous ont fait connaître leur souhait d'intégrer la démarche (Chemaudin-et-Vaux pour la partie Chemaudin (pour rappel, seul le village de Vaux-les-Prés a été diagnostiqué), Miserey-Salines).

Par ailleurs, l'opération ayant été lancée en 2016, l'opportunité d'une expertise de la FREDON n'a pu être offerte aux 15 nouvelles communes qui ont rejoint le territoire en début d'année.

Les communes qui souhaitent s'équiper en matériel alternatif doivent avoir réalisé, au préalable, un plan de désherbage.

Enfin, cette démarche permet au Grand Besançon de poursuivre les engagements qu'il s'est fixés dans son Plan climat en mettant en œuvre une politique de réduction volontaire des pesticides dans les espaces publics.

Aussi est-il proposé la réalisation de 20 nouveaux plans de désherbage.

Pour cette action, le Grand Besançon peut bénéficier de l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à hauteur de 80 %. Il s'engage à supporter les financements non acquis.

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (en € TTC)		RECETTES (en €)	
Étude diagnostic	40 000	Autofinancement (20 %)	8 000
		Agence de l'eau (80 %)	32 000
TOTAL DEPENSES	40 000	TOTAL RECETTES	40 000

Les 15 nouvelles communes seront sollicitées de manière prioritaire pour cette nouvelle opération. En fonction des places restant disponibles, une information des autres communes du territoire sera lancée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de la première opération « Zéro pesticide – Plans de désherbage communaux » réalisée en partenariat avec 18 communes du Grand Besançon,
- valide le principe de renouveler l'opération auprès de 20 communes, approuver le plan prévisionnel de financement et solliciter l'Agence de l'eau pour un accompagnement financier,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la formalisation du partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

